

VILLE DE LORRIS
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2023

Convocation du 21 août 2023

Adressée individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal, en application des articles L 2121.10 et L2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Le 31 août 2023, à 19h00, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de LORRIS, en Mairie.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie MARTIN – Daniel TROUPILLON - Karine PERRET - Philippe KUTZNER - Céline MARTIN - Robert LACOMBE - Karine RENARD - Michel COUTENCEAU – Fabrice TROMBIK - Laëtitia KASSI - Maryvonne CHEVALLIER - Claire-Hélène MESSEANT - Christiane TROUPILLON - Jean-Pierre MARTIN - Pascal OZANNE - Delphine HÉAU – Julie DA SILVA FERREIRA – Joël VIRON.

Absents excusés avec procuration : Corinne GERVAIS (donne pouvoir à Valérie MARTIN) - Gérald BAKAES (donne pouvoir à Daniel TROUPILLON) - Jeanne GERVAIS (donne pouvoir à Maryvonne CHEVALLIER) - Augustin COLLET (donne pouvoir à Karine PERRET)

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MARTIN

1. Temps de parole au public

Madame FRANCHIN demande si la signalisation du Faubourg de Gien est terminée au sol comme pour les panneaux de signalisation. Madame le Maire indique que la signalisation au sol est terminée, ne reste que le logo « vélo » pour les passages réservés aux vélos. Concernant les panneaux de signalisation, une dernière commande est en cours pour finaliser la signalisation verticale. Madame FRANCHIN estime que les automobilistes sont perdus dans les nombreux panneaux de cette route. Madame le Maire rappelle que cette signalisation respecte en tout point les obligations du code de la route.

2. Réponses aux questions posées par les conseillers municipaux lors de la dernière séance

Madame Blondeau avait demandé la réglementation en vigueur concernant les établissements faisant des karaokés. La Police Municipale a pris contact avec Madame BLONDEAU et lui a rappelé que la réglementation pour les établissements de type bar, est la même pour tous, la fermeture est obligatoire à 1h00 du matin sauf dérogation, aucune règle n'existe pour le nombre de karaoké. Si des manquements à cette règle sont constatés, les administrés sont invités à contacter la Gendarmerie.

Monsieur LEYS avait demandé le nombre de document empruntés à la Bibliothèque. Après étude, Madame le Maire indique que le nombre de document est d'un peu plus de 19 000 pour l'année 2022 et que pour l'année en cours, au 1^{er} juillet, environ 12 000 documents ont été empruntés. La bibliothèque tourne bien pour une ville de notre strate.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

L'Assemblée approuve le procès-verbal de la dernière séance, à l'unanimité.

4. Décision du Maire

Communication des décisions du Maire prises depuis le 11 mai 2023 :

DÉCISION DU MAIRE N° D2023/027

Considérant le devis présenté par la société KG MAT Collectivités , il a été décidé de conclure un marché afin d'acquérir 2 panneaux pour la Place du Mail et la Place du Gâtinais ainsi qu'une vitrine d'information pour le parking de l'Abzoue. Ce marché s'élève à la somme de 5 564,64 € € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 21578 (autre matériel et outillage de voirie) du budget communal 2023.

Joël VIRON demande si ces panneaux d'affichage sont électroniques. Madame le Maire répond par la négative, il s'agit de panneaux de base avec des affiches en papier.

DÉCISION DU MAIRE N° D2023/028

Considérant le devis présenté par la société Utopia Consulting, il a été décidé de conclure un marché afin d'acquérir un logiciel de Gestion Relation Citoyenne suite à la mise en place du service Carte d'Identité / Passeport. Ce marché s'élève à la somme de 9 564 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2051 (Concessions et droits similaires) du budget communal 2023.

Madame le Maire rappelle que le site internet de Gestion de la Relation Citoyen (GRC) est en ligne depuis le 1^{er} juillet et permet aux citoyens de faire différentes démarches en ligne, dont notamment les prises de rendez-vous pour les cartes d'identités et les passeports. Le lien pour le site de GRC ci-dessous :

<https://www.gallia-demarches.fr/connexion>

Pour rappel, la société UTOPIA avait également créé la plateforme des commerçants, voir le lien ci-contre : <https://www.leshallesdelorris.fr/>

5. Points à l'ordre du jour

1) Mise à jour des membres des Commissions

Madame le Maire rappelle qu'il a été institué diverses commissions municipales lors du Conseil du 25 juin 2020, lesquelles sont chargées d'étudier les dossiers avant que ceux-ci ne soient soumis à l'approbation du conseil municipal. Madame le Maire demande à Julie DA SILVA FERREIRA de désigner les commissions et groupes de travail, dans lesquels elle souhaite participer.

Madame DA SILVA FERREIRA indique qu'elle souhaite reprendre les Commissions de Monsieur Christian LEYS à savoir Finances, Travaux, Commission d'Appel d'Offre et Commission Procédure Adaptée. Elle souhaite savoir si elle peut intégrer les représentants du CCAS. Madame le Maire indique que le CCAS étant une entité à part, il faudra évoquer le sujet lors d'un Conseil d'Administration de cette entité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la nouvelle composition des Commissions.

2) Attribution du marché 2023-005 « Réfection de la voirie et des trottoirs de la Grande Rue »

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée avec une procédure dite « adaptée » en un seul lot, pour les travaux de réfection de la voirie et des trottoirs dans la Grande Rue. Elle précise que deux offres ont été reçues à la date limite le 09 juin 2023 et que leur analyse a été confiée au maître d'œuvre INCA. Elle ajoute que le rendu de cette analyse a été présenté aux membres de la Commission d'Analyse des Offres en procédure adaptée le 16 juin dernier.

Ainsi, l'entreprise TP VAUVELLE a été retenue à l'unanimité des membres pour un montant de 1 029 323.64 € TTC.

Pascal OZANNE constate que l'entreprise TP VAUVELLE est moins bonne en technique et ne doit sa victoire qu'à une offre financière moins importante de 100 000 € environ par rapport à son concurrent. Madame le Maire précise que les entreprises sont départagées par un système de notation clairement défini dans le marché public diffusé et que l'entreprise la mieux-disante est sélectionnée, c'est le cas pour TP VAUVELLE sur ce marché.

Joël VIRON qui faisait partie de la Commission du 16 juin rappelle que les membres de la Commission ont souhaité que la société TP VAUVELLE mette la meilleure équipe sur ce chantier et le meilleur conducteur de travaux car la société MERLIN TP, qui a fait le remplacement des canalisations d'eau, a été irréprochable. Daniel TROUPILLON précise que les adjoints et le Maire ont bien cela en tête et se chargeront de le rappeler à la société TP VAUVELLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Valide le choix de la Commission d'Analyse des Offres en procédure adaptée et décide d'attribuer le marché de réfection de la voirie et des trottoirs de la Grande Rue à l'entreprise TP VAUVELLE pour un montant de 1 029 323.64 € TTC
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

1 vote contre de Pascal OZANNE et 2 abstentions de Delphine HÉAU et Julie DA SILVA FERREIRA

3) Attribution du marché 2023-003 « Travaux de rénovation de l'église Notre-Dame »

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée avec une procédure dite « adaptée » en 5 lots, pour les travaux de rénovation de l'église Notre-Dame.

Elle précise que trois offres ont été reçues pour le lot 1 « Maçonnerie et pierre de taille », cinq offres ont été reçues pour le lot 2 « charpente », cinq offres ont été reçues pour le lot 3 « couverture », trois offres ont été reçues pour le lot 4 « vitraux », trois offres ont été reçues pour le lot 5 « cloches et horloges » à la date limite le 14 avril 2023 et que leur analyse a été confiée au maître d'œuvre TRAITCARRES Architectes.

Elle ajoute que le rendu de cette analyse a été présenté aux membres de la Commission d'Analyse des Offres en procédure adaptée le 03 juillet dernier.

Ainsi, les entreprises suivantes ont été retenues à l'unanimité des membres :

| LOT | ENTREPRISE RETENUE | MONTANT TTC |
|------------------------------------|---------------------------------|-----------------------|
| 1 - Maçonnerie et pierre de taille | Restauration Patrimoine Lagarde | 2 348 767,66 € |
| 2 - charpente | Asselin | 261 351,25 € |
| 3 - couverture | Delestre - UTB | 592 800 € |
| 4 - vitraux | Vitrail & Co | 107 085,38 € |
| 5 - cloches et horloges | Gougeon | 18 732 € |
| TOTAL | | 3 328 736,29 € |

Laëtitia KASSI souhaiterait savoir la date de début des travaux. Madame le Maire précise que ces derniers commenceront en début d'année 2024 après les travaux de la Grande Rue afin de ne pas avoir de gêne supplémentaire.

Joël VIRON a trouvé l'attitude de l'architecte en charge du dossier un peu légère compte-tenu des sommes importantes du dossier. Le delta en notre faveur par rapport aux estimations d'environ 600 000 € n'a pas semblé être rassurant pour lui. Madame le Maire précise que lors de travaux sur des édifices anciens comme l'église, de nombreuses mauvaises surprises peuvent apparaître malheureusement. L'architecte avec sa grande expérience a simplement voulu nous alerter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le choix de la Commission d'Analyse des Offres en procédure adaptée et décide d'attribuer le marché de rénovation de l'église Notre-Dame aux entreprises suivantes :
 - o 1 - Maçonnerie et pierre de taille : Restauration Patrimoine Lagarde pour 2 348 767,66 €
 - o 2 - Charpente : Asselin pour 261 351,25 €
 - o 3 - Couverture : Delestre – UTB pour 592 800 €
 - o 4 - Vitraux : Vitrail & Co pour 107 085,38 €
 - o 5 - Cloches et horloges : Gougeon pour 18 732 €Soit un montant total de 3 328 736,29 € TTC
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

1 abstention de Delphine HÉAU

6. Questions des conseillers municipaux

- Julie DA SILVA FERREIRA avait demandé en amont la destination des fonds issus de la différence entre les estimatifs des marchés et les montants définitifs moins importants.
Madame le Maire indique que ces fonds viendront abonder la capacité d'autofinancement de la Commune pour la réalisation d'autres projets et serviront également à pouvoir rembourser de manière anticipée les emprunts.
- Pascal OZANNE fait part d'une scène surréaliste à laquelle il a assisté dans la rue du 14 août courant juin, où des jeunes collégiens à vélo n'avaient aucun respect du code de la route et se mettaient en danger ainsi que les autres personnes présentes. Il a signalé cela à la Police Municipale.
Madame le Maire indique que l'information sera remontée au Principal du Collège
- Philippe KUTZNER rappelle qu'une visite de l'unité de transformation des déchets d'Arrabloy est organisée à destination des élus de la Commune le vendredi 22 septembre à 14h00 sur site. Un covoiturage est proposé par Madame DA SILVA FERREIRA, Madame le Maire indique que le minibus de la ville pourra être emprunté.
- Pascal OZANNE demande s'il est possible que la Mairie finance des formations au premiers secours pour les bénévoles des associations.
Madame le Maire indique que cela pourra être intégré dans les demandes de subventions
- Julie DA SILVA FERREIRA souhaite savoir si elle pourra aider pour le prochain forum des associations.
Karine PERRET indique qu'un point est fait lundi prochain en réunion de Bureau et que les élus volontaires seront contactés par la suite.
- Joël VIRON ne comprend pas pourquoi les associations sont limitées dans le nombre d'adhérent compte tenu des infrastructures trop petites alors que nous continuons à faire un forum des associations pour attirer de nouveaux adhérents.
Daniel TROUPILLON rappelle encore une fois que c'est une question de bon sens et que les associations doivent faire en fonction des infrastructures d'une Commune comme Lorris qui est déjà bien dotée.

- Pascal OZANNE aimerait savoir où en est le tennis couvert.
Karine PERRET indique qu'un nouveau chiffrage est attendu prochainement en fonction des nouvelles esquisses demandées à l'architecte.

7. Date du prochain Conseil Municipal

La date est fixée au jeudi 21 septembre 2023 à 19h00, salle Blanche de Castille

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15

Jean-Pierre MARTIN



Conseillère municipale
Secrétaire de séance

Le Maire



Valérie MARTIN



